

Déclaration de Marrakech

**APPEL AUX AVOCATS DU MONDE**

Avec la contribution de : Avocats du Barreau de Paris

Alors que la profession d'avocat a toujours œuvré à la défense des libertés et des droits fondamentaux, de nouveaux défis menacent les droits de l'Homme et, s'agissant des droits environnementaux, l'existence même de notre humanité.

Les avocats du monde revendiquent le rôle déterminant qu'ils jouent auprès des acteurs engagés dans le combat pour la justice, l'Etat de droit et les libertés fondamentales.

L'assemblée générale des Nations unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Dans ce sillage, les Principes de base relatifs au rôle du barreau, ainsi que le statut de Rome, portant création de la Cour pénale internationale, ont été adoptés, et les avocats du monde ont décidé de s'unir, par la formalisation de la Convention internationale de sauvegarde des droits de la défense, signée à Paris le 26 juin 1987, et complétée par la Convention des avocats du monde, le 6 décembre 2008.

Chaque jour, partout dans le monde, des avocats sont menacés et entravés dans leur mission de défense. Les barreaux eux-mêmes sont parfois remis en cause et il est tenté de les neutraliser.

Réunis à Marrakech, au Maroc, le 29 novembre 2014, à l'occasion du 2ème Forum mondial des droits de l'Homme, des avocats du monde entier se sont réunis pour lancer un appel aux avocats, partout dans le monde, pour les encourager à intensifier leurs actions, à s'organiser davantage et à mobiliser l'opinion internationale, lorsque la défense est en jeu.

Forts de cette Déclaration, nous invitons les avocats du monde entier à préparer dès maintenant la prochaine Assemblée mondiale des avocats qui, nous l'espérons, sera un des temps forts du prochain congrès de l'Union Internationale des Avocats, à Valence, en Espagne, fin octobre 2015.

La protection des libertés, de toutes les libertés, a besoin d'avocats libres de défendre. Pour parvenir à cet objectif, les avocats ont besoin de renforcer encore leurs liens, et d'assurer mutuellement la protection de ceux qui se trouvent menacés.

Il en va de l'Etat de droit, et de la liberté des hommes et des femmes du monde.